

Salarié en CDI ou en CDD

Intérimaire

Saisonnier

Demandeur d'emploi

Vous avez cumulé au moins 3 ans d'expérience professionnelle



Optez pour le CQP par la VAE !

Ce dispositif vous permet d'obtenir une reconnaissance officielle sur la base des compétences acquises tout au long de votre vie professionnelle, sans passer par une formation

6 CQP sont accessibles par la VAE

- Conducteur de machines*
- Conducteur de ligne*
- Responsable d'équipe*
- Agent de maintenance*
- Technicien de maintenance*
- Technicien process brassicole

* Ces CQP sont reconnus dans les autres branches des Industries Alimentaires (accord du 20/06/07)



Pour en savoir plus rendez-vous sur

www.cpnef.info



COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION
des activités de production d'eaux embouteillées,
boissons rafraîchissantes sans alcool et bières

www.cpnef.info

